

## Devenir référent·e· Vie intime, affective et sexuelle (VAIS)

### CONTEXTE

Les référent·e·s désignés au sein de chaque établissement, service social ou médico-social ont pour mission de garantir l'effectivité des droits des personnes, en adéquation avec le cadre réglementaire et légal et notamment les préconisations de la circulaire du 5 juillet 2021. Cette formation permet aux référent·e·s d'être une ressource pour les professionnel·le·s de la structure ainsi que pour les personnes accompagnées. Ce professionnel « ressource » peut conduire des actions collectives innovantes, et accompagner les personnes si elles le souhaitent, leurs proches et les professionnels, dans toutes leurs démarches.

NOUVEAU

### OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le cadre conceptuel et légal afin d'être une personne ressource
- ▶ Se doter de moyens professionnels pour soutenir les personnes concernées, leurs proches et les professionnel·le·s dans le champ de la santé sexuelle et du soutien à la parentalité
- ▶ Connaître des outils adaptés et programmes d'intervention en santé sexuelle et réduction des risques et des dommages (RdRD)
- ▶ Identifier les besoins spécifiques et les aménagements à mettre en œuvre
- ▶ Initier et/ou mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du respect de l'intimité et de l'épanouissement de la vie affective et sexuelle
- ▶ Élaborer et piloter un plan d'action intégrant l'ensemble des acteur·trice·s

### PROGRAMME

#### PREMIER JOUR

##### Maîtriser le cadre conceptuel et théorique

- ▶ Cadre réglementaire et légal / posture éthique
- ▶ Définitions des concepts de santé sexuelle et de droits sexuels selon l'OMS
- ▶ Connaissances en sexologie : réactions sexuelles, RdRD, paraphilies et conduites à risque, etc.
- ▶ Soutien à la parentalité

#### DEUXIEME JOUR

##### Intégrer les missions des référent·e·s vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

- ▶ Garantir le respect effectif des droits des personnes accompagnées
- ▶ Contribuer à assurer une mission de protection
- ▶ Connaître les outils en santé sexuelle et RdRD adaptés au public accompagné
- ▶ Connaître le réseau de proximité
- ▶ Veiller au juste positionnement des professionnel·le·s de l'accompagnement et du soin autour des conduites à tenir, des transmissions, etc.

### RÉF. D14

#### PUBLIC

Tous les directeurs·trices, cadres intermédiaires et chef·fe·s de service de l'accompagnement et du soin intervenant à domicile ou en établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS), intervenant·e·s pair·e·s en santé sexuelle, administrateur·trice·s des ESSMS et d'associations

#### PRÉREQUIS

Aucun

#### INTERVENANT

##### François Crochon

Sexologue clinicien, directeur du CeRHeS

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives et participatives, apports de connaissances, échanges, témoignages, partages d'expérience, alternance de travail/réflexion en grand groupe et individuel, documents supports de formation projetés, exposés théoriques, étude de cas concrets, quiz en salle,

#### DURÉE DE LA FORMATION

5 jours, soit 35 heures

#### SESSION

- ▶ Formation uniquement en intra (nous consulter)

### TROISIEME JOUR

#### **Identifier les besoins spécifiques et les aménagements à mettre en œuvre**

- ▶ Repérer les besoins des différent·e·s acteur·trice·s : personnes accompagnées, institution, professionnel·le·s, familles etc.
- ▶ S'assurer que la dimension de la VIAS soit intégrée et respectée dans tous les textes institutionnels.
- ▶ Veiller à l'intégration de la thématique VIAS dans tous les projets individualisés

### QUATRIEME JOUR

#### **Initier, mettre en œuvre et accompagner des réponses concrètes pertinentes**

- ▶ Charte coconstruite avec les personnes concernées
- ▶ Information accessible et actualisée
- ▶ Prévenir, agir et réagir en cas de violences
- ▶ Groupes d'éducation à la sexualité pour les mineur·e·s
- ▶ Groupes d'expression autour de la VIAS
- ▶ Soutien à la parentalité
- ▶ Soirées débat pour les familles, l'entourage

### MODULE 3

#### CINQUIEME JOUR

#### **Élaborer et piloter un plan d'action**

- ▶ Intégrant l'ensemble des acteur·trice·s : personnes accompagnées, institution, professionnel·le·s, familles etc.
- ▶ Définir un rétroplanning et/ou des points d'étape
- ▶ Évaluer les actions mises en œuvre